

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 11 septembre 2023

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROME-MISSISQUOI**

Une séance ordinaire publique s'est tenue le 11 septembre 2023, à compter de 19 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Gilles Prairie en l'absence de la mairesse, Lucie Dagenais.

Sont présents les conseillers :

Gilles Prairie	Josiane Martel-Ouellet
Bob Lussier	Catherine Marsan-Loyer
Marie Claude Aubin	Stéphanie Dalpé

Assiste également à la séance le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée

RÉS 887-09-23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin

Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas, en laissant le point varia ouvert.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2023
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 AOÛT 2023
4. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
5. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE
6. CORRESPONDANCE
7. DEMANDE DE P.I.I.A. N° 23-029 – 5-7 ROUTE 237 NORD
8. DEMANDE DE P.I.I.A N° 23-030 – 30 CHEMIN JOBIN
9. DEMANDE DE P.I.I.A N° 23-031 – 125 CHEMIN DES ÉRABLES
10. DEMANDE DE P.I.I.A N° 23-032 – 92 RUE PRINCIPALE
11. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 23-033 – 307 RICHFORD
12. DÉPÔT DÉCISION COMITÉ DE DÉMOLITION
13. ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR D'EXCAVATION DANIEL OLIGNY & FILS INC – AMÉNAGEMENT DU SENTIER AU PARC PAUL GOODHUE
14. ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE FOR-ÉCO – PREMIÈRE PHASE DE REBOISEMENT PARC MUNICIPAL
15. ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ D'AVOCATS MORENCY – SERVICES JURIDIQUES
16. ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE BRUSER – PROJETS DE PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN SAINT-ARMAND ET LE SITE DE LA STATION D'ÉPURATION
17. ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE FNX INNOV – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS ENCADREMENT PROJET PROMOTEUR
18. LIBÉRATION DES PAIEMENTS - AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC
19. NOUVELLE ENTENTE DE LOCATION GARAGE - ROGER COURCHESNE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 11 septembre 2023

20. OCTROI DU CONTRAT - MINIMALISTE - PAVILLON COMMUNAUTAIRE MOBILE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR DES PROJETS LOCAUX DE VITALISATION DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)
21. OCTROI DU CONTRAT - MINIMALISTE – PLATEFORME D'ACCÈS PATINOIRE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE (PSISRPE)
22. OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE DES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG POUR LES ANNÉES 2023-2027 – EXCAVATION DOMINIC CAREY INC
23. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – BRUSER - CONCEPTION-RÉALISATION ET DEMANDE D'AUTORISATION - SYSTÈME D'ADOUCCISSEMENT D'EAU - STATION D'EAU POTABLE
24. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC - FOURNITURE ET INSTALLATION DU SYSTÈME D'ADOUCCISSEMENT D'EAU - STATION D'EAU POTABLE
25. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS FINAUX ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE MODIFICATION DU PROCÉDÉ DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES COMPRENANT LE REMPLACEMENT DES MARAIS FILTRANTS PAR DES ÉTANGS AÉRÉS ET UN SYSTÈME DE DÉPHOSPHATATION
26. DÉPÔT DU PROJET - DÉVELOPPEMENT POUR LA FORÊT DE LA MONTÉRÉGIE - AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE (AFM)
27. DEMANDE DE SUBVENTION - VOLETS REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)
28. ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE CONCERNANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉPARATION DU PONT P-04808 SUR LE CHEMIN DES BOULEAUX
29. RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA
30. NOUVELLES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – APPUI AUX ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DEMANDE D'AJUSTEMENTS POUR LA MRC DE BROME-MISSISQUOI
31. AVIS DE MOTION – PROJET RÈGLEMENT PORTANT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE
32. POSITION DE LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LES OFFRES DE MARTIN HAPPY - SUCCESSION SCULPTURES DE DENIS HAPPY
33. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS :
34. VARIA
35. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
36. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 11 septembre 2023

RÉS 888-09-23-23 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2023

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal adopte le procès-verbal du 7 2023 tel que rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

RÉS 889-09-23 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 AOÛT 2023

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal adopte le procès-verbal du 28 août 2023 tel que rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

RÉS 890-09-23 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil paye la liste des factures telles que présentées ci-bas accompagnées des dépenses incompressibles qui ont été payées conformément au règlement 122-03-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires :

CHQ	FOURNISSEUR	RÉFÉRENCE	MONTANT
11006	Bruser	Mise en place conduit aqueduc	4 803.09 \$
11007	Les Services EXP inc.	Plan intervention infrastructure	2 822.53 \$
11008	FNX-INNOV	Projet promoteur eau potable	7 473.38 \$
11009	Rémy Riopel	Travaux parc P-G	2 638.68 \$
11010	Ville de Dunham	Collecte ordure-recyclage	47 938.98 \$
11011	Atmosphere inc.	Pumptrack	8 832.70 \$
11012	DHC Avocats inc.	Forfait tétécom renouvellement	3 477.67 \$
11013	Cogeco	Web août-Aqueduc	63.18 \$
11014	Cogeco	Web août-Épuration	63.18 \$
11015	Cogeco	Web août-Caserne	63.18 \$
11016	Cogeco	Web août-Loisir	51.68 \$
11017	Cogeco	Web août-Mairie +Ajustement	216.08 \$
11018	Soleno inc.	Appareil -conférence-pieuvre	229.95 \$
11019	TIC	Téléphone IP	297.65 \$
11020	TELUS	Téléphone août	293.49 \$
11021	Francis Leclerc	2x Baril de pluie	100.00 \$
11022	Ministère du revenu Québec	Cotisation DAS	13 160.74 \$
11023	Receveur général du Canada	Cotisation DAS	4 373.38 \$
11024	Receveur général du Canada	Assurance-Emploi	50.00 \$
11025	ADMQ Montérégie Est	Colloque	250.00 \$
11026	Rémi Therrien	Meuble téléphone +courrier	400.00 \$
11027	Sergey Golikov	Écran HDV	74.72 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 11 septembre 2023

11028	Fédération québécoise des municipalités	Cotisation FQM 2023	1 899.56 \$
11029	Ministère du revenu Québec	DAS-pénalité-intérêts	2 983.54 \$
11030	Sébastien Meunier	Kiosque exposition	100.00 \$
11031	Groupe ADE inc.	Rénovation-Parc Goodhue	968.55 \$
11032	ADMQ	Formation DG	287.44 \$
11033	Les Alarmes Perfection inc.	Appel de service-alarme	596.19 \$
11034	Amazon	Matériel HDV-Incendie	248.47 \$
11035	Aquatech inc.	Suivi eau potable	1 697.59 \$
11036	Bob Lussier	CCU du 28 -08	75.00 \$
11037	Les Entreprises Bourget inc.	Abat poussière ugence civile	3 420.99 \$
11038	Buropro citation inc.	Fourniture bureau	205.80 \$
11039	Canac	Matériel réno- Grammar-S, HDV-Incendie	850.10 \$
11040	Centre du camion Cowansville	Inspection annuelle-camion Incendie	833.36 \$
11041	Chad Whittaker	Remb. Vêtements travail	119.18 \$
11042	Jean Chênevert	CCAF permis alcool-fête semences	31.25 \$
11043	COMBEQ	Cotisation 2x membres	707.10 \$
11044	Concassage Pelletier inc.	Pierre, mesure urgence	399.13 \$
11045	Coopérative nationale de l'information indépendante	Avis public- Déneigement	280.63 \$
11046	DBR Informatique	Cartouches-Copies	209.83 \$
11047	Déchi-Tech Mobile	Déchiqutage	183.96 \$
11048	Bruno De Kinder	Traduction Messenger	289.25 \$
11049	Dépanneur du village (ABCDE Internet inc)	Poste-repas incendie-câble	85.72 \$
11050	Dépenneur chez Ben	Bottes-matériel	1 179.94 \$
11051	Armand Duhamel et Fils inc.	Pruche brute	283.61 \$
11052	Éditions petites mine inc.	Articles prévention incendie	592.24 \$
11053	Les Entreprises Philippe Bourdeau	Fauchage-Pressage	708.00 \$
11054	Les Entreprise Électriques Lanctôt inc.	Travaux électriques	1 992.29 \$
11055	Fiducie Foncière du Mont-Pinnacle	CCS- Ciné-jeunesse	500.00 \$
11056	Groupe Palladium	Prévention 1er versement	2 897.37 \$
11057-11058-11059	Groupe DNH inc.	Essence-juillet- août	2 658.86 \$
11060	Hélène Dallaire	CCU du 28 -08	75.00 \$
11061	Impression DF	2x Affiche -Avis de démolition	97.73 \$
11062	J.A Beaudoin construction Limitée	Niveleuse-location rouleau-réparation ponceaux	9 518.21 \$
11063	Rona inc.	Matériel réno-graderie-parc	3 212.07 \$
11064	Julie Girard	CCU du 28 -08	75.00 \$
11065	L'Arsenal	Bottes-gants-Incendie	1 150.03 \$
11066	Linda Tétreault	Entretien août+matériel	808.05 \$
11067	Locaplus Cowansville inc.	Pince à pex	65.77 \$
11068	Lucie Dagenais	Loc. Chambre, cell, km	1 084.63 \$
11069	Luke Girard	Gestoin Bois	1 251.79 \$
11070	Marc Fortier	Cell août	40.46 \$
11071	Marie-Claude Aubin	CCU du 28 -08	75.00 \$
11072	Pierre Jobin	ANNULÉ	120.00 \$
11073	Plomberie Goyer inc.	Matériel plomberie	377.95 \$
11074	Suroît Propane	Propane	68.93 \$
11075	Roger Courchesne	Location garage	500.00 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 11 septembre 2023

11076	Jonathan Runciman	Reapas incendie	14.08 \$
11077	Sanivac	Toilettes- août	850.82 \$
11078	Services Mécaniques Martin Jetté	Entretien camion Incendie	4 495.80 \$
11079	Goliath	Numéro civique	783.74 \$
11080	SPA des cantons	3x chatons errants	330.00 \$
11081	Pierre St-Onge	Cell août	50.00 \$
11082	TCS Vocino	Vêtements travail	393.16 \$
11083	Techno-Contrôle 2000 inc.	Inspection cylindre-incendie	613.10 \$
11084	Transport St-Pierre	Mesure urgence	1 003.16 \$
11085	Uni-Select inc.	pièce camion	10.15 \$
11086	Ville de Bedford	Formation incendie- collecte verre	6 180.56 \$
11087	Ville de Dunham	Entraide incendie	392.37 \$
11088	Vitalité	CCS- Fête du village	2 000.00 \$
11089	Wood Wyant Canada inc.	Fourniture entretien	338.88 \$
11090	Yannick Jacques	CCU du 28 -08	75.00 \$
11091- 11092- 11093- 11094	Y.Gosselin et fils LTEE	Aliment-Matériel réno-entretien	3 344.53 \$

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE

- Prolongement aqueduc;
- Feux d'artifice sur le chemin des cascades, week-end de la fête du travail
- Numéros civiques : nouveaux numéros installés de la mauvaise couleur
- Travaux d'aménagement du parc complétés pour cette année;
- Festi'bois, 30 septembre et 1^{er} octobre, avec kiosque de la municipalité.

CORRESPONDANCE

RÉS 891-09-23 DEMANDE DE P.I.I.A. N^o 23-029 – 5-7 ROUTE 237 NORD

CONSIDÉRANT QU' : une demande de construction d'un bâtiment accessoire a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au règlement sur les P.I.I.A;

CONSIDÉRANT QU' : une demande d'autorisation a été remise au ministère de la Culture et des Communications (MCC) et qu'aucun permis ne sera délivré avant l'obtention de l'autorisation du MCC;

CONSIDÉRANT QUE : le bâtiment se situe dans l'aire de protection du moulin;

CONSIDÉRANT QUE : le bâtiment s'agence en couleur avec la résidence;

CONSIDÉRANT QUE : la façade donnant sur le chemin aura une fenêtre;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin

Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 11 septembre 2023

D' : Accepter la demande à telle que présentée sur le plan produit par la compagnie Kodiak.

ADOPTÉE

RÉS 892-09-23 DEMANDE DE P.I.I.A N° 23-030 – 30 CHEMIN JOBIN

CONSIDÉRANT QU' : une demande de construction d'un bâtiment accessoire a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au règlement sur les P.I.I.A;

CONSIDÉRANT QUE : le revêtement s'agence avec la résidence principale;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : Accepter la demande de construction telle que présentée.

ADOPTÉE

RÉS 893-09-23 DEMANDE DE P.I.I.A N° 23-031 – 125 CHEMIN DES ÉRABLES

CONSIDÉRANT QU' : une demande d'agrandissement du bâtiment principal a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au règlement sur les P.I.I.A;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande l'utilisation d'une toiture à deux versants;

CONSIDÉRANT QUE : le revêtement s'agence avec le reste du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : Accepter la demande d'agrandissement telle que présentée.

ADOPTÉE

RÉS 894-09-23 DEMANDE DE P.I.I.A N° 23-032 – 92 RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QU' : une demande de remblai/déblai visant l'aménagement de bassins de rétention a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au règlement sur les P.I.I.A;

CONSIDÉRANT QUE : les travaux n'impacteront aucun cours d'eau et leur rive;

CONSIDÉRANT QUE : les travaux sont nécessaires pour régler les problèmes d'accumulations d'eau sur le terrain causant des dommages à la résidence;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : Accepter la demande de permis tel que présenté. Le conseil exige que les bassins de rétention soient aménagés selon les meilleures pratiques. À titre de référence, le conseil recommande les pratiques issues du Guide de gestion des eaux pluviales produit par le ministère d'Environnement (MELCCFP).

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 11 septembre 2023

RÉS 895-09-23 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 23-033 – 307 RICHFORD

CONSIDÉRANT QU' : une demande de dérogation mineure pour la conversion d'un bâtiment principal en bâtiment accessoire a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : le bâtiment se situe en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE : l'article 79 du règlement de zonage 131-2022 interdit la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant ;

CONSIDÉRANT QU' : un permis de démolition a été octroyé au demandeur l'an dernier;

CONSIDÉRANT QUE : le demandeur a commencé la démolition et il s'est rendu compte que la charpente était toujours en bon état;

CONSIDÉRANT QUE : le demandeur souhaite changer l'usage de l'immeuble dans le but de préserver le patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT QUE : le plan propose le démantèlement de 3 murs de la résidence au rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT QUE : pour préserver le bâtiment, les élévations visibles du chemin devront être reconstruites le plus fidèlement possible;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : Accepter la demande de dérogation mineure à la condition que les élévations visibles du chemin (Sud, Est et Ouest) soient reconstruites. Le revêtement des élévations reconstruites doit être en latte de bois peint et les ouvertures doivent être similaires à ce qui était en place avant la démolition.

ADOPTÉE

DÉPÔT DÉCISION COMITÉ DE DÉMOLITION

Je, Catherine Marsan-Loyer, conseillère municipale et présidente du Comité de démolition, dépose la décision du comité en ce qui concerne la demande de démolition accordée pour la grange située au 68, route Nord.

RÉS 896-09-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR D'EXCAVATION DANIEL OLIGNY & FILS INC. – AMÉNAGEMENT DU SENTIER AU PARC PAUL GOODHUE

CONSIDÉRANT : la résolution N° 836-07-23 « Octroi du contrat – aménagement sentier parc Paul Goodhue », adoptée par le conseil municipal le 3 juillet 2023;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement émis le 30 août 2023 par Monsieur Réal Daudelin, l'ingénieur mandaté par la Municipalité pour la surveillance et l'acceptation des travaux réalisés;

CONSIDÉRANT : les travaux complémentaires, plus précisément l'installation des connexions pour le futur Pavillon communautaire mobile et l'aménagement d'un accès grand public vers la patinoire, qui ont été réalisés dans la foulée à la demande de la Municipalité, afin de réduire davantage le temps et les coûts d'intervention;

CONSIDÉRANT : le devis N° 32 de la firme Excavation Oigny et Fils Inc du 8 septembre 2023 au montant de 63 315,58 \$ taxes incluses, pour les services rendus dans le cadre du projet initial ;

CONSIDÉRANT : le devis N° 33 de la firme Excavation Oigny et Fils Inc du 8 septembre 2023 au montant de 11 888,43 \$ taxes incluses, pour les travaux complémentaires;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer Résolu à l'unanimité des conseillers présents

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 11 septembre 2023

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 75 204,01 \$ au nom d'Excavation Oigny et Fils Inc pour tous les travaux réalisés au parc Paul Goodhue.

ADOPTÉE

RÉS 897-09-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE FOR-ÉCO – PREMIÈRE PHASE DE REBOISEMENT PARC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT : la résolution N° 778-06-23 « *Offre de services professionnels - For-Éco - reboisement Parc municipal* », adoptée par le conseil municipal le 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT : la facture N° 7513 de la firme For-Éco du 7 août 2023 au montant de 6 290 \$, taxes incluses, pour la réalisation de la première phase de reboisement à la suite d'une coupe d'assainissement au Parc municipal;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 6 290 \$ à l'ordre de For-Éco, conformément à la facture N° 7513.

ADOPTÉE

RÉS 898-09-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ D'AVOCATS MORENCY – SERVICES JURIDIQUES

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 7 922,64 \$ à l'ordre de Morency, Société d'avocats concernant les honoraires professionnels de la facture N° 000219819 datée du 3 août 2023.

ADOPTÉE

RÉS 899-09-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE BRUSER – PROJETS DE PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN SAINT-ARMAND ET LE SITE DE LA STATION D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT : la résolution N° 451-08-22 « *Octroi du contrat - offre de services professionnels pour le prolongement de la conduite d'aqueduc sur le chemin Saint-Armand* », adoptée par le conseil municipal le 22 août 2022;

CONSIDÉRANT : la facture N° 000349 de la firme de génie-conseil BRUSER du 11 août 2023 au montant de 3 927,55 \$ taxes incluses, pour les services professionnels fournis dans le cadre du mandat de la mise en place d'une conduite d'aqueduc sur le chemin Saint-Armand;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 614-02-23 « *Offre de services professionnels – plans et devis, surveillance des travaux de mise en place d'une conduite d'aqueduc sur le site de la station d'épuration – Bruser* », adoptée par le conseil municipal le 6 février 2023;

CONSIDÉRANT : la facture N° 000352 de la firme de génie-conseil BRUSER du 8 août 2023 au montant de 741,59 \$ taxes incluses, pour les services professionnels fournis dans le cadre du mandat de la mise en place d'une conduite d'aqueduc sur le chemin Saint-Armand;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 11 septembre 2023

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un paiement de 4 669,14 \$ au nom de BRUSER pour les services d'ingénierie pour la période du mois de juillet 2023.

ADOPTÉE

RÉS 900-09-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE FNX-INNOV INC. – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS ENCADREMENT PROJET PROMOTEUR

CONSIDÉRANT : la résolution N° 515-11-22 « *Offre de services professionnels encadrement projet promoteur – FNX-Innov Inc.* », adoptée par le conseil municipal le 7 novembre 2022;

CONSIDÉRANT : la facture N° 417999 de la firme FNX- Innov Inc. du 26 juillet 2023 au montant de 1733,13 \$, taxes incluses pour les services professionnels fournis dans le cadre du mandat mentionné;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 1 733,13 \$ à l'ordre de FNX-Innov Inc., conformément à la facture N° 417999.

ADOPTÉE

RÉS 901-09-23 LIBÉRATION DES PAIEMENTS - AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC.

CONSIDÉRANT : la résolution N° 858-08-23 « *Retenue du paiement des honoraires professionnels Avizo Experts-Conseils Inc.* », adoptée par le conseil municipal le 7 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE : l'analyse interne a démontré que les factures reçues de la part d'Avizo Experts-Conseils Inc. correspondent à l'état d'avancement général dans le contrat octroyé par la résolution N° 940-12-20 « *Appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux de modification du système de traitement des eaux usées* », adoptée par le conseil municipal le 21 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil autorise le paiement de facture d'Avizo Experts-Conseils Inc. en lien avec le rapport de conception, plans et devis préliminaires pour la modification du système de traitement des eaux usées actuel.

ADOPTÉE

RÉS 902-09-23 NOUVELLE ENTENTE DE LOCATION GARAGE - ROGER COURCHESNE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal se prononcera à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 11 septembre 2023

RÉS 903-09-23 OCTROI DU CONTRAT - MINIMALISTE - PAVILLON COMMUNAUTAIRE MOBILE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR DES PROJETS LOCAUX DE VITALISATION DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

CONSIDÉRANT : la résolution N° 870-08-23 « *Signature - Protocole d'entente dans le cadre de l'aide à des projets locaux de vitalisation du volet 4 du Fonds régions et ruralité – Pavillon communautaire mobile* », adoptée par le conseil municipal le 7 août 2023, et la convention financière signée avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant l'aide à des projets locaux de vitalisation du volet 4 du Fonds régions et ruralité – Projet pavillon communautaire mobile;

CONSIDÉRANT : l'article 7.1 du Règlement de gestion contractuelle numéro 143-07-2021 portant sur les « *Contrats comportant une dépense entre 25 000 \$ et le seuil ajusté par règlement ministériel obligeant à l'appel d'offres public* »;

CONSIDÉRANT : la demande des soumissions pour la conception et la fabrication du pavillon communautaire mobile;

CONSIDÉRANT :

- que seulement deux entreprises sur quatre invitées ont répondu à la demande municipale,
- que les deux offres reçues sont conformes aux exigences de l'appel de soumissions lancé,
- que la proposition de la firme Minimaliste est la plus basse et correspond davantage aux attentes de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg octroie le contrat à la firme Minimaliste pour la conception et la fabrication du Pavillon communautaire mobile au montant incluant les taxes de 80 195,06 \$, conformément à la soumission finale du 5 septembre 2023 ;

QUE : la mairesse et le directeur général, greffier et trésorier sont autorisés à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente.

ADOPTÉE

RÉS 904-09-23 OCTROI DU CONTRAT - MINIMALISTE – PLATEFORME D'ACCÈS PATINOIRE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE (PSISRPE)

CONSIDÉRANT : la résolution N° 112-07-21 adoptée par le conseil municipal le 5 juillet 2021, et la convention financière signée avec le ministre de l'Éducation et la ministre déléguée à l'éducation le 25 juillet 2022 concernant le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure pour la réalisation du Projet de patinoire et piste à vagues (*pumptrack*) au centre des loisirs Paul Goodhue;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité a réalisé dans son intégralité la partie du Projet, mentionné ci-haut, qui concerne la piste à vagues (*pumptrack*), mais il reste à finaliser les travaux de mise à niveau de la patinoire, notamment l'aménagement d'une nouvelle structure d'accès universel et sécuritaire aux futurs vestiaires et toilette, avec l'arrivée prochaine du Pavillon mobile communautaire;

CONSIDÉRANT : la lettre du 22 juin 2023 de l'honorable Isabelle Charest, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air et députée de Brome-Missisquoi, annonçant le soutien financier supplémentaire de 15 826,86 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure pour la réalisation du Projet de patinoire et piste à vagues (*pumptrack*) au centre des loisirs Paul Goodhue ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 11 septembre 2023

CONSIDÉRANT QUE : depuis le mois d'avril 2023, la garderie en communauté est installée dans le chalet des loisirs au parc Paul Goodhue;

CONSIDÉRANT QU' : il est judicieux d'installer une plateforme d'accès à la patinoire compatible avec le futur Pavillon communautaire mobile, afin de remplacer dès cette année le chalet des loisirs pour ses fonctions de vestiaires et de toilette;

CONSIDÉRANT : l'offre de la firme Minimaliste du 5 septembre 2023 au montant incluant les taxes de 16 958,81 \$ pour la conception, la fabrication et l'installation d'une plateforme d'accès à la patinoire, universelle, sécuritaire et compatible avec le futur Pavillon communautaire mobile;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg octroie le contrat à la firme Minimaliste pour la conception, la fabrication et l'installation d'une plateforme d'accès à la patinoire, universelle, sécuritaire et compatible avec le futur Pavillon communautaire mobile au montant incluant les taxes de 16 958,81 \$;

QUE : la mairesse et le directeur général, greffier et trésorier sont autorisés à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente

ADOPTÉE

RÉS 905-09-23 OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE DES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG POUR LES ANNÉES 2023-2027 – EXCAVATION DOMINIC CAREY INC.

CONSIDÉRANT QU' : à la suite de l'appel d'offres « *Entretien d'hiver couvrant le déneigement et le déglacage des chemins de la municipalité de Frelighsburg pour les années 2023-2027* » lancé sur le site SEAO le 8 août 2023, deux entrepreneurs ont déposé leurs soumissions :

1. Excavation Dominic Carey Inc. au montant annuel total pour les deux zones de 405 453,30 \$;
2. Donald Carey au montant annuel total pour les deux zones de 362 647,42 \$;

CONSIDÉRANT QUE : la soumission de Donald Carey n'est pas conforme, notamment à cause de l'absence de plusieurs documents exigés dans le cadre du présent appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg octroie le contrat de déneigement et de déglacage des chemins de la municipalité de Frelighsburg pour les années 2023-2027 (dont deux (2) périodes de prolongation optionnelle d'une (1) année chacune pour les périodes hivernales 2025-2026 et 2026-2027) à Excavation Dominic Carey Inc. au montant global incluant les taxes de 1 621 813,20 \$;

QUE : la mairesse et le directeur général, greffier et trésorier sont autorisés à signer pour le compte de la Municipalité tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 11 septembre 2023

RÉS 906-09-23 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – BRUSER - CONCEPTION-RÉALISATION ET DEMANDE D'AUTORISATION - SYSTÈME D'ADOUCCISSEMENT D'EAU - STATION D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT : la résolution N° 441-08-22 « *Nouvelle programmation de la taxe d'accise 2019-2023* », adoptée par le conseil municipal le 11 août 2022;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 863-08-23 « *Lancement de l'appel d'offres – Conception-réalisation du système d'adoucissement d'eau - station d'eau potable* », adoptée par le conseil municipal le 7 août 2023;

CONSIDÉRANT : l'offre de services professionnels N° BR-690441-rev01 de la part de la firme Bruser concernant l'« *Assistance pour l'ajout d'un système de traitement visant la réduction de la dureté de l'eau (ajout d'adoucisseurs d'eau)* », reçue le 8 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'offre de services professionnels de Bruser N° BR-690441-rev01 au montant au montant incluant les taxes de 21 155,40 \$ pour l'assistance dans l'ajout d'un système de traitement visant la réduction de la dureté de l'eau de la station municipale d'eau potable;

QUE : le directeur général, greffier et trésorier et la mairesse sont autorisés à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente.

ADOPTÉE

RÉS 907-09-23 LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC - FOURNITURE ET INSTALLATION DU SYSTÈME D'ADOUCCISSEMENT D'EAU - STATION D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT : la résolution N° 441-08-22 « *Nouvelle programmation de la taxe d'accise 2019-2023* », adoptée par le conseil municipal le 11 août 2022;

CONSIDÉRANT: la résolution N° 906-09-23 « *Offre de services professionnels – BRUSER - conception-réalisation et demande d'autorisation - système d'adoucissement d'eau - station d'eau potable* », adoptée par le conseil municipal le 11 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg lance un appel d'offres pour la « *Fourniture et l'installation du système d'adoucissement d'eau - station d'eau potable* »;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente.

ADOPTÉE

RÉS 908-09-23 LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE POUR LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS FINAUX ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE MODIFICATION DU PROCÉDÉ DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES COMPRENANT LE REMPLACEMENT DES MARAIS FILTRANTS PAR DES ÉTANGS AÉRÉS ET UN SYSTÈME DE DÉPHOSPHATATION

CONSIDÉRANT : la résolution N° 864-08-23 « *Lancement de l'appel d'offres – Fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation de plans et devis finaux et la surveillance des travaux de modification du procédé de traitement des eaux usées (remplacement d'Avizo)* », adoptée par le conseil municipal le 7 août 2023;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 11 septembre 2023

CONSIDÉRANT QUE : cet appel d'offres sur invitation n'a pas permis d'obtenir des soumissions souhaitées;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg lance un appel d'offres public pour la « *Fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation de plans et devis finaux et la surveillance des travaux de modification du procédé de traitement des eaux usées comprenant le remplacement des marais filtrants par des étangs aérés (bassin en béton à parois verticales) et un système de déphosphatation* »;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à la présente.

ADOPTÉE

RÉS 909-09-23 DÉPÔT DU PROJET - DÉVELOPPEMENT POUR LA FORÊT DE LA MONTÉRÉGIE - AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE (AFM)

CONSIDÉRANT : la résolution N° 814-04-20 « *Demande d'appui au projet Vitalité Frelighsburg – création d'une forêt-école au Parc municipal de Frelighsburg* », adoptée par le conseil municipal le 6 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 778-06-23 « *Offre de services professionnels – For-Éco – reboisement Parc municipal* », adoptée par le conseil municipal le 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT : l'appel de projets pour le développement de la forêt de la Montérégie 2023-2026, lancé par l'Agence Forestière de la Montérégie;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : autoriser le directeur général, greffier et trésorier à déposer pour le compte de la Municipalité le projet dans le cadre de l'appel de projets pour le développement de la forêt de la Montérégie 2023-2026, lancé par l'Agence Forestière de la Montérégie.

ADOPTÉE

RÉS 910-09-23 DEMANDE DE SUBVENTION - VOLETS REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

CONSIDÉRANT : le lancement par le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'appel de projets dans le cadre du PAVL pour les Volets redressement et Accélération pour l'année financière 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE : les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Frelighsburg doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Frelighsburg choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Frelighsburg autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution au projet et autorise un de ses représentants à signer la demande;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 11 septembre 2023

Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : autoriser le directeur général, greffier et trésorier à déposer pour le compte de la Municipalité la demande d'aide financière dans le cadre des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

ADOPTÉE

RÉS 911-09-23 ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE CONCERNANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉPARATION DU PONT P-04808 SUR LE CHEMIN DES BOULEAUX

CONSIDÉRANT : la proposition du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) en date du 31 août 2023 d'une entente de collaboration pour la réalisation des travaux sur le pont P-04808 se trouvant sur le chemin des Bouleaux;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité souhaite réaliser ce projet conjointement avec le MTQ dans le cadre de la future reconstruction du pont, afin de réduire les coûts et les délais de la conception et de la construction;

CONSIDÉRANT QUE : le MTQ demande un engagement municipal à participer financièrement à la conception et la construction du pont concerné;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal confirme sa volonté de conclure une entente de collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la conception et la réalisation des travaux comme suit :

- 11 000\$ pour les honoraires professionnels,
- 29 000 \$ pour la réalisation des travaux incluant en ce moment 30% en contenance;

QUE : ce montant globale de 40 000 \$ doit être confirmé lors de l'élaboration des plans et devis finaux;

QUE : la mairesse et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires aux fins décrites ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

ADOPTÉE

RÉS 912-09-23 RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 11 septembre 2023

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;

De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;

De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;

De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE

RÉS 913-09-23 NOUVELLES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – APPUI AUX ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DEMANDE D'AJUSTEMENTS POUR LA MRC DE BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a présenté le 6 juin 2022 la toute première Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, a lancé le 1er mai 2023 les consultations concernant les orientations gouvernementales

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 11 septembre 2023

en aménagement du territoire (OGAT) dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT qu'un document proposant un projet préliminaire de nouvelles orientations a été préparé et soumis pour consultation, laquelle se clôturera le 31 août 2023;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la lecture et l'analyse du document, la MRC de Brome-Missisquoi exprime son soutien à la démarche de consultation et accueille avec faveur les ambitions des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs liés à la publication des OGAT est de renforcer la collaboration avec les municipalités et de mieux prendre en compte les particularités territoriales;

CONSIDÉRANT que les MRC sont réparties en cinq groupes afin de tenir compte des particularités territoriales et d'ajuster certaines attentes gouvernementales;

CONSIDÉRANT que la MRC de Brome-Missisquoi est actuellement classée dans le groupe C (en périphérie de Montréal) avec notamment les MRC soumises à l'orientation 10;

CONSIDÉRANT que les critères de sélection de la MRC pour être incluse dans le groupe C, qui exigent que la MRC soit en partie située dans la zone d'influence métropolitaine (ZIM) forte ou contiguë à des MRC incluses en totalité ou en partie dans la RMR de Montréal, ne reflètent pas la réalité territoriale dominante de la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite clairement exprimer que sa présence dans le groupe C et les attentes qui y sont associées ne reflète pas les particularités territoriales de manière appropriée, en comparaison avec la plupart des autres MRC du groupe C, notamment en ce qui concerne les attentes aux sections 4.2.1, 4.2.2 et 4.2.3 concernant la gestion de l'urbanisation;

CONSIDÉRANT que l'intégration de la MRC de Brome-Missisquoi dans le groupe D, avec les attentes qui lui sont associées, correspondrait davantage à ses spécificités territoriales;

CONSIDÉRANT que les MRC limitrophes de La Haute-Yamaska et de Memphrémagog appartiennent au groupe D et partagent des caractéristiques et un contexte similaires, que ce soit en termes de localisation géographique ou du caractère touristique et de villégiature;

CONSIDÉRANT que le 8 juillet 2021, le gouvernement du Québec officialisait le transfert de la MRC de Brome-Missisquoi et de la MRC de La Haute-Yamaska vers la région administrative de l'Estrie notamment pour des raisons d'appartenance territoriale;

CONSIDÉRANT la présence dans Brome-Missisquoi de trois villes comptant plus de 10 000 habitants, dont Cowansville qui dépasse les 15 000 habitants, totalisant ainsi plus de 40 000 habitants, ce qui pourrait être considéré comme un critère pertinent pour son inclusion dans le groupe D;

CONSIDÉRANT que la MRC présente une situation multipolaire avec la présence de six villes jouant un rôle socioéconomique crucial au sein du territoire en y offrant divers services, renforce également l'importance de l'application de la note 10 dans l'attente de la section 4.2.1 pour notre territoire;

CONSIDÉRANT le caractère touristique et de villégiature de la MRC de Brome-Missisquoi, qui se rapproche davantage de la MRC Memphrémagog que des MRC de la Communauté métropolitaine de Montréal et de ses environs;

CONSIDÉRANT que la majorité des attentes du groupe D s'appliquent principalement aux pôles principaux, et que nous estimons que la situation multipolaire de la MRC répondrait aux attentes gouvernementales;

CONSIDÉRANT que l'attente concernant la répartition des besoins prévisibles en espace en fonction de l'organisation spatiale et des caractéristiques territoriales (attente section 4.2.1) est également une obligation pour le groupe D;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 11 septembre 2023

CONSIDÉRANT que l'obligation stricte de combler la croissance par les périmètres urbains (attente section 4.2.3) ne tient pas compte des particularités territoriales de la MRC relative à la présence de plusieurs regroupements significatifs;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite bénéficier d'une certaine souplesse, que procure le groupe D, quant à l'application des exigences de l'attente de la section 4.2.2, en prenant en considération les spécificités de son territoire, notamment les infrastructures, la disponibilité des ressources et les caractéristiques des systèmes naturels;

CONSIDÉRANT que la MRC adhère aux objectifs liés à la gestion de l'urbanisation, notamment en privilégiant le développement en priorité vers les périmètres urbains;

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté un Plan régional des milieux naturels ambitieux et mis en place un règlement de contrôle intérimaire visant à renforcer l'interdiction d'ouverture de rue et de projet d'ensemble dans les secteurs visés par des milieux forestiers d'intérêt de niveau 1;

CONSIDÉRANT l'énoncé de vision stratégique de la MRC : « La MRC de Brome-Missisquoi s'engage à offrir un Espace naturel habité, dynamique et innovant. »;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : demander à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest:

1. Que la MRC de Brome-Missisquoi soit transférée du groupe C au groupe D, étant donné que sa situation multipolaire et ses caractéristiques territoriales s'apparentent davantage aux MRC du groupe D. Cette reclassification permettrait une meilleure adéquation des attentes gouvernementales avec les réalités régionales et locales;
2. D'accorder une attention particulière aux particularités territoriales de la MRC de Brome-Missisquoi dans le cadre des consultations en cours jusqu'au 31 août 2023, afin d'assurer une prise en compte adéquate de ses spécificités dans les orientations finales de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire;
3. Qu'après la période de consultation, la MRC de Brome-Missisquoi souhaite être contactée afin de collaborer activement sur ce dossier.

DE : demander l'appui des municipalités locales de la MRC.

DE : transmettre la résolution à madame Isabelle Charest, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air et députée de Brome-Missisquoi, ainsi qu'à monsieur François Bonnardel, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de l'Estrie.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – PROJET RÈGLEMENT 153-09-2023 PORTANT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Je, Josiane Martel-Ouellet, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté le règlement portant sur l'utilisation de l'eau potable.

Le projet de règlement a pour but, notamment de réduire le gaspillage de l'eau, de diminuer le coût d'opération de l'usine de production d'eau potable et de préserver la ressource en eau sur tout le territoire de la municipalité.

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par la conseillère Josiane Martel-Ouellet. Les copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

RÉS 914-09-23 POSITION DE LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LES OFFRES DE MARTIN HAPPY - SUCCESSION SCULPTURES DE DENIS HAPPY

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 11 septembre 2023

CONSIDÉRANT : la résolution N° 875-08-23 « *Sculptures Denis Happy – position de la Municipalité - réponse aux propositions de Martin Happy* »;

CONSIDÉRANT : les trois offres reçues de la part de l'héritier légitime du sculpteur Denis Happy, monsieur Martin Happy;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : refuser les offres reçues en date d'aujourd'hui de la part de Monsieur Martin Happy;

DE : mandater le directeur général, greffier-trésorier à continuer les négociations en vue de trouver un compromis convenable et bénéfique pour les deux parties.

ADOPTÉE

NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS :

- SOCIÉTÉ
- 2 PROJETS : CINÉMA JEUNESSE / BIBLIOTHÈQUE
- CULTURE ET TOURISME
- VENDREDI 15 SEPTEMBRE – SOIRÉE CONTE
- POLITIQUE CULTURELLE
- ENVIRONNEMENT
- PRÉSENTATION DU COMITÉ LORS DU MARCHÉ FERMIER
- AGRICULTURE ET FORESTERIE
- FÊTE DES RÉCOLTES VENDREDI 22 SEPTEMBRE
- FRIGO VERT

VARIA

PÉRIODE DE QUESTION DES CONTRIBUABLES

RÉS 915-09-23 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : Lever la séance.

ADOPTÉE

Lucie Dagenais
Mairesse

Sergey Golikov
Directeur général
Greffier et trésorier